



**EPTB Bresle**

Institution interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme  
pour la gestion et la valorisation de la Bresle

# Rapport d'activités de la Commission locale de l'eau (CLE)

## Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Vallée de la Bresle

Année 2009



Adopté en séance plénière du 25 juin 2010

## I) Présentation générale

### 1) Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

Nom du SAGE	SAGE de la Vallée de la Bresle
Date de l'arrêté interpréfectoral de délimitation du périmètre	7 avril 2003
Nombre de communes, pour tout ou partie, dont pour l'Oise pour la Seine-Maritime pour la Somme	113 11 43 59
Date de l'arrêté interpréfectoral de composition de la CLE	3 avril 2006
Date des réunions institutives de la CLE	16 juin et 05 juillet 2006
Date de l'arrêté modificatif n°1 de la composition de la CLE	13 août 2007
Date de l'arrêté modificatif n°2 de la composition de la CLE	28 avril 2009

### 2) La cellule d'animation

Nom de la structure porteuse	Institution interdépartementale Oise/Seine-Maritime/Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle Reconnue EPTB de la Bresle
Nom de l'animateur	Magali BERNIZET
Date d'embauche	1 <sup>er</sup> février 2007
Durée et type de contrat	36 mois, temps plein, 35 h hebdomadaires, renouvelé au 1 <sup>er</sup> février 2010
Financement de la cellule d'animation	50% AESN 30% Conseil régional de Picardie 20% Institution Bresle en autofinancement (participation des CG 60, CG 76 et CG 80)

## II) Bilan d'activités

Le SAGE de la Vallée de la Bresle est en phase d'élaboration. La première séquence de cette phase est l'établissement de l'état des lieux.

En 2009, le travail des membres de la CLE a été principalement consacré à la poursuite de la rédaction de l'état initial des milieux et des usages de la ressource en eau ainsi qu'à la réalisation d'un outil de communication sur le SAGE.

### 1) Activités de la CLE

La prise d'un arrêté modificatif de la composition de la CLE a été rendue nécessaire en raison de la vacance d'une dizaine de sièges au sein du 1<sup>er</sup> collège suite aux élections municipales et cantonales de mars 2008. La désignation de nouveaux membres a été plus longue que prévue et **l'arrêté modificatif n°2 est paru le 28 avril 2009.**

Un document présentant les principes et les bases d'un SAGE (procédure, fonctionnement de la CLE, etc...) a été envoyé aux nouveaux membres préalablement à la réunion de CLE de juin pour les sensibiliser et leur permettre de mieux appréhender les enjeux du projet dès la première réunion.

#### a) Réunion de la Commission permanente du 20 avril 2009

La CLE a reçu, début janvier, une invitation à se prononcer avant mi-mai sur les projets de SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et du programme de mesures associé. L'arrêté modificatif de la CLE n'étant toujours pas paru fin mars, il est apparu nécessaire de réunir les membres de la Commission permanente (CP) afin qu'ils puissent formuler un avis à la place de la CLE.

Les documents étant particulièrement volumineux, un petit document synthétique, réalisé par l'animatrice, reprenant les éléments importants et pouvant avoir une incidence sur le SAGE, leur a été fourni pour leur permettre de se prononcer sur ces projets.

Cette réunion a également eu pour objectif de préparer les points de l'ordre du jour de la réunion de CLE suivante (avis sur les règles de fonctionnement de la CLE, les rapports d'activités de la CLE 2007 et 2008, le projet de délibération pour délégation des avis de la CLE à la commission permanente, l'échéancier de travail, l'affiche SAGE...).

#### b) Réunion de la CLE du 26 juin 2009

Elle s'est déroulée en deux temps :

Tout d'abord, il convenait de réélire un Président puisque le précédent, M. Pierre-Marie DUHAMEL, ne s'étant pas représenté à sa fonction de maire, lors des élections municipales de 2008, ne pouvait plus siéger au sein de la CLE. M. Jérôme BIGNON, Président de la CLE par intérim, représentant l'Institution Bresle, a été élu à l'unanimité.

Puis pour recomposer la Commission permanente, trois Vice-Présidents ont été élus et de nouveaux membres ont été désignés.

Ensuite, à travers divers documents, il a été exposé le travail réalisé en 2008 et celui à venir, pour 2009. Les membres présents ont ainsi délibéré favorablement, et à l'unanimité, pour :

- \* l'adoption des règles de fonctionnement de la CLE modifiées ;
- \* l'adoption des rapports d'activités de la CLE des années 2007 et 2008 ;

- \* la délégation à la Commission permanente d'une partie des avis pour lesquels la CLE est consultée ;
- \* l'approbation de l'avis donné par les membres de la CP sur le projet de SDAGE ;
- \* permettre au Président de la CLE de solliciter le Président de l'Institution de la Bresle (structure porteuse du SAGE) afin qu'il mette en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation d'une affiche informative sur le SAGE.

Le projet de communication sur le SAGE d'abord évoqué en réunion de Commission permanente en décembre 2008 puis présenté lors de la réunion de CP d'avril a été retravaillé selon les souhaits des membres (plus aéré, plus vulgarisé et moins technique). La finalisation du projet a été confié à un petit groupe de personnes intéressées.

Pour finir, un échéancier de travail a été présenté : l'approbation finale du SAGE est prévue pour courant 2014 ; cette échéance est cohérente avec l'objectif « élaboré en 2015 » fixé par le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands.

### **c) Réunion de travail du 11 septembre 2009**

Une dizaine de personnes, principalement du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> collège, s'est réunie le 11 septembre pour finaliser le projet d'affiche sur le SAGE présentée lors de la réunion de la CLE en juin.

Le format A3 a finalement été préféré au format A2 initialement suggéré puisque la vocation de cette affiche était d'être distribuée à chaque mairie du bassin versant pour y être affichée et visible du grand public. Le contenu de l'affiche ayant été considérablement réduit pour être plus lisible, un petit livret complémentaire au format A5, plus complet et technique a été réalisé.

Les membres présents à la réunion de septembre n'ont pas souhaité qu'un bureau d'études re-travaille le contenu. Un prestataire a été choisi pour imprimer ces documents.

Les membres souhaiteraient que l'affiche et le livret soient réédités tous les ans, réactualisés ou non.

## 2) Activités de l'animatrice du SAGE

Ses missions sont :

- l'**animation technique et de la coordination** de la CLE, des Commissions thématiques et de la Commission permanente : préparation des réunions, comptes-rendus,...
- l'**élaboration du document de planification SAGE de la Bresle**,
- la **conduite financière du projet** : préparation des budgets prévisionnels...
- la **mise en œuvre des supports de communication et de promotion du SAGE**.

### **a) Animation technique et coordination des commissions du SAGE**

#### **Soutien technique**

L'animation d'une réunion passe avant tout par une préparation anticipée. Le but étant de **faciliter la prise de décision** des membres en rédigeant des documents de synthèse et de **rendre les informations plus accessibles**.

Ainsi, l'animatrice a réalisé un document afin d'informer les nouveaux membres sur la procédure de SAGE et sur le fonctionnement de la CLE pour une mise à niveau des connaissances avant la réunion de CLE de juin. La réglementation concernant les SAGE ayant beaucoup évolué en 2008, tant sur la composition de la CLE que sur le contenu du SAGE, un document plus succinct a été distribué à tous les membres, lors de la séance plénière, pour rappel et pour expliquer les changements dans la procédure de SAGE.

De même, les documents de consultation sur les projets de SDAGE et de programme de mesures associés étant particulièrement volumineux, l'animatrice a réalisé un petit document synthétique reprenant les éléments importants et pouvant avoir une incidence sur le SAGE.

L'animatrice assure pour la CLE un suivi de l'évolution de la réglementation dans le domaine de l'eau et dans ce cadre assiste à différents séminaires et formations.

#### **Soutien administratif**

L'animatrice du SAGE assure aussi des fonctions purement administratives, toujours dans le but de faciliter le travail des membres de la CLE :

- \* elle organise les réunions ;
- \* elle rédige les comptes-rendus et tient à jour le registre des délibérations ;
- \* elle rédige le bilan annuel des activités de la CLE ;
- \* elle a participé à la modification de l'arrêté interpréfectoral de composition de la CLE, en concertation avec les services de la Préfecture.

### **b) Elaboration du document de SAGE**

#### **Séquence « Etat initial »**

La première version du document d'état initial, envoyé à chaque membre de la CLE en mai 2007 comme document de base des discussions lors des Commissions thématiques a été bâti avec les données collectées en 2006 pour la plupart, voire 2007 : les dernières données du document s'arrêtaient donc à l'année 2005.

Etant donné qu'il a été décidé de prendre l'année 2007 comme date-butoir (à l'instar des états des lieux pour le SDAGE) pour établir l'état initial, il a été nécessaire de procéder à l'actualisation des données de l'état initial.

Il a également été nécessaire d'actualiser les paragraphes se référant à la législation concernant l'assainissement collectif mais aussi non collectif, l'alimentation en eau potable, etc... ayant beaucoup évolué entre 2006 et 2009.

De plus, il a été nécessaire de le réorganiser par grand thème pour en faciliter la lecture et la compréhension globale et de le compléter de nombreux points manquants (identifiés lors des commissions thématiques de 2007) pour lesquels des recherches ont été effectuées. Concernant le risque inondation sur le bassin versant, une consultation de tous les maires a également été réalisée en 2008-2009.

### **Séquence « PAGD »**

Lors des réunions des Commissions thématiques, il est clairement apparu que la connaissance de la localisation et des fonctions des zones humides de la vallée n'est pas suffisante.

Pour la rédaction du Plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD), il est important que le SAGE dispose de la délimitation des **zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP) et des zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau (ZHSGE)**. L'étape préalable est la délimitation des zones humides.

L'animatrice du SAGE a fait des recherches sur la réglementation s'y rapportant, les méthodologies techniques (qui sont multiples et diffèrent en fonction de la précision voulue et du but recherché), le travail de délimitation/inventaire déjà réalisé et en cours par les DREAL de Haute-Normandie et de Picardie, les inventaires floristiques réalisés (notamment par le Conservatoire botanique national de Bailleul), des cahiers des charges pour faire réaliser cette délimitation, etc...

Les zonages ZHIEP et ZHSGE étant plus récents et spécifiques, peu de méthodologie existe. Néanmoins, l'Agence de l'eau Seine-Normandie doit lancer début 2010 une expérimentation d'une méthodologie sur un cours d'eau bas-normand.

### **c) Conduite financière du projet**

L'animatrice a rédigé les documents demandés par les deux financeurs extérieurs pour que la structure porteuse perçoive des subventions pour l'animation du SAGE :

\* pour l'Agence de l'eau Seine - Normandie, une demande annuelle de subvention est nécessaire. Pour cela, il faut élaborer une fiche des missions de l'animateur décrivant les actions prévues et estimant le temps passé pour chacune d'elles. Pour la demande de solde, la rédaction d'un bilan d'activités de la cellule d'animation et d'un inventaire des dépenses engagées pour l'année écoulée sont demandés ;

\* pour le Conseil régional de Picardie, la rédaction d'un bilan technique et financier de la cellule d'animation du SAGE pour la demande de solde puis une présentation orale de ce bilan sont demandés. En 2009, il a également fallu commencer à préparer le bilan des 3 années subventionnées et la demande de renouvellement de la convention pour 3 nouvelles années.

L'animatrice s'assure de l'inscription des budgets nécessaires au fonctionnement de la cellule d'animation au budget de la structure porteuse.

## **d) Communication/promotion du SAGE**

### **Communication**

Depuis la réunion de la Commission permanente de décembre 2008, où le projet de communication sur le SAGE a été évoqué, plusieurs modèles différents ont été travaillés.

Au final, les membres présents lors de la réunion du 11 septembre n'ont pas souhaité qu'un bureau d'études travaille sur le contenu de l'affiche et du livret.

L'animatrice du SAGE a donc finalisé le projet et lancé le marché pour le choix d'un imprimeur. Ces deux documents ont ensuite été envoyés aux 113 communes du bassin versant aussi qu'aux communautés de communes, aux syndicats de rivières et aux syndicats d'eau et d'assainissement.

La refonte du site internet de l'Institution Bresle, <http://www.eptb-bresle.com/>, prévue pour 2009, a été décalée pour la fin du premier semestre 2010. Il avait été préféré pour une question de coût et de simplification, la création d'une partie réservée au SAGE sur le futur site plutôt qu'un site uniquement dédié au SAGE. Une réflexion sur l'agencement de l'onglet SAGE et sur le contenu des sous-parties a d'ores et déjà été menée.

Dans le cadre du fonctionnement interne de l'Institution de la Bresle, l'animatrice du SAGE doit justifier son activité par la rédaction d'articles sur le SAGE pour la « lettre d'information sur la Bresle », par exemple, par la rédaction de synthèse afin de faire le point sur l'avancement de la procédure pour le Conseil d'administration de l'Institution Bresle...

### **Promotion du SAGE**

Dans ce but, l'animatrice du SAGE a également participé à diverses réunions sur des projets d'aménagement du territoire, à l'élaboration des programmes pluriannuels d'action (déclinaison du programme de mesures annexé au SDAGE) pour l'unité hydrographique Bresle, etc...